

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération
N° 25.160.3
En exercice ... 37
Présents 25
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DÉCHETS

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) OEKOMED - RAPPORT ANNUEL 2024 DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À L'ASSEMBLÉE DELIBÉRANTE - APPROBATION

Date de la convocation : 10/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 16 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Mireille TORTES.

Secrétaire de séance : monsieur Robert SENAL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 décembre 2025

Société Publique Locale (SPL) OEKOMED – Rapport annuel 2024 des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1524-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.168.3 du Conseil communautaire du 18 septembre 2019 portant adhésion de la Communauté de communes La Domitienne à la SPL OEKOMED ;

Vu le rapport annuel 2024 des représentants des collectivités territoriales annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) OEKOMED ;

Considérant que le Conseil communautaire doit, après débat, se prononcer sur le rapport susvisé ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. ATTESTE qu'un débat a bien eu lieu en son sein sur le rapport annuel 2024 des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante de la SPL OEKOMED ci-annexé.

II. APPROUVE le rapport annuel 2024 des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante de la SPL OEKOMED ci-annexé.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télerecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le

24 DEC. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

24 DEC. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Robert SENAL



REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-20251216-DELIB_25_16

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-20251216-DELIB_25_18